

11 septembre 2015 | par AFP

Transports en IDF : gratuité confirmée pour les policiers

Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a annoncé, le 10 septembre 2015 à Montpellier qu'il voulait proroger la gratuité des transports en commun pour les policiers travaillant en Île-de-France, comme le réclamaient les syndicats.



© DR

Depuis plusieurs années, quelque 29 000 policiers exerçant à Paris et sa proche banlieue bénéficient de la gratuité des transports en commun en vertu d'une convention liant l'Intérieur au Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif). Mais cette convention arrive à échéance fin 2015 et les syndicats de policiers avaient demandé qu'elle soit maintenue. Une revendication réitérée depuis l'attaque dans le Thalys.

"Je vais soumettre une nouvelle convention le 7 octobre prochain entre le ministère de l'Intérieur et le Stif qui est destinée à permettre la prorogation du système existant", a dit Bernard Cazeneuve en clôture du congrès national du syndicat SGP Police-FO.

"Je veux que ce dispositif existant ait une solidité juridique", a ajouté le ministre qui a cependant posé "deux petits préalables" qui ne sont pas insurmontables : les policiers ayant un véhicule de fonction n'auront plus accès à cette gratuité, ce qui lui semble "juste et normal" et ceux qui voudront bénéficier de la prorogation devront se déclarer car cette gratuité ne doit concerner que ceux qui "en ressentent le besoin".

Après l'attaque dans le Thalys, Alliance, premier syndicat de gardiens de la paix, avait estimé que les policiers, même hors service, doivent pouvoir voyager gratuitement dans les transports en commun, afin de renforcer la sécurité.

En 2014, le coût global du dispositif de gratuité a été estimé à 24 millions d'euros par la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur (DRCPN).

(AFP)